



Dossier de presse

La flamme de l'égalité : remise des diplômes aux lauréats de la première édition du concours, *année scolaire 2015-2016*

**Mardi 10 mai 2016 : Journée nationale des mémoires
de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**

Table des matières

Les partenaires du concours « La flamme de l'égalité »	3
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	3
Ministère des Outre-mer.....	3
Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE).....	4
Présentation du concours	5
De quoi s'agit-il ?	5
Dans quel esprit ?	5
Thématique de l'édition 2015-2016 du concours : « Récits de vies : restituer la voix des acteurs et des témoins de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions »	6
Calendrier	7
Modalités de candidature	7
Catégories de participation	8
Jury	8
Collège d'évaluateurs académiques.....	8
Jury national	8
Lauréats 2016	10
Catégorie « école élémentaire »	10
Catégorie « collège »	10
Catégorie « lycée »	10
Prix spécial du jury.....	10
Ressources pour l'enseignement de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions	11
L'histoire de l'esclavage et des traites négrières : des programmes en vigueur actuellement aux nouveaux programmes	11
1. L'histoire de l'esclavage et la traite négrière dans les programmes actuellement en vigueur. 11	
2. Le nouveau programme du cycle 4 (entrée en vigueur : septembre 2016).....	13
3. Les programmes d'enseignement moral et civique	14
Ressources de Réseau Canopé.....	15
Plateforme « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme ».....	15
Dossier thématique	15
Revue TDC	15
Ressources du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)	15
Partenaires	16

Les partenaires du concours « La flamme de l'égalité »

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

« L'éducation et la transmission des savoirs sur l'histoire de l'esclavage et des traites négrières doivent nous rappeler, pour paraphraser Victor Schoelcher, que l'asservissement d'un seul homme sur terre est une injure permanente faite à l'humanité toute entière.

L'histoire de l'esclavage et des traites négrières figure dans les nouveaux programmes de l'école et, depuis la rentrée 2015, dans ceux de l'enseignement moral et civique. Nous avons voulu y ajouter, outre les actions éducatives et ressources nombreuses les accompagnant, le concours national « La Flamme de l'égalité » pour renforcer la connaissance et les savoirs sur ces fléaux de l'humanité dans leurs dimensions historique et contemporaine.

« La Flamme de l'égalité » est une formidable mobilisation de l'école pour la reconnaissance et la prévention de toutes les formes de négation des valeurs humaines. Ce concours national pédagogique contribue à la déconstruction des préjugés et à la prévention des discriminations racistes et xénophobes. Il oppose l'universalisme à la concurrence des mémoires. »

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère des Outre-mer

« Je veux saluer toutes celles, et tous ceux qui contribuent à cette œuvre nécessaire, les historiens qui font progresser nos connaissances, les associations, les anciennes et les nouvelles générations qui entretiennent la flamme et transmettent le souvenir de cette tragédie. L'histoire de cette souffrance, de cette libération, de cette émancipation, c'est la nôtre, c'est celle de tous les Français et nous devons la regarder en face et ne jamais l'oublier.

Depuis 2006, les cérémonies du 10 mai participent de la construction d'une mémoire lucide, apaisée et réconciliatrice. Chaque année, cette journée est un moment décisif et constitutif pour notre Nation. Elle est l'occasion de rappeler la France à son héritage, à son destin, et aux valeurs sur lesquelles repose son pacte social. C'est au nom de ces valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, que des hommes et des femmes se sont élevés au-dessus de leur idéal pour prendre part à l'abolition de la traite et de l'esclavage.

Seules la mémoire et la transmission peuvent reconnaître les identités encore meurtries par notre Histoire et leur faire une place au sein de notre République. Cette tragédie n'est pas seulement celle des descendants d'esclaves, mais celle de tous les citoyens de notre République. Il ne doit pas y avoir de guerre des mémoires, parce qu'il n'y a pas l'Histoire des uns et l'Histoire des autres. »

George Pau-Langevin

Ministre des Outre-mer

Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)

« Le CNMHE est le conseil du gouvernement sur les enjeux de mémoire, d'histoire de l'esclavage et de discriminations induites, afin d'apporter des réponses par l'éducation, la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la diffusion ou la transmission. Au carrefour de toutes les disciplines, le CNMHE aspire à enrichir la mémoire et élargir les connaissances pour le plein exercice d'une citoyenneté érigée sur la pierre angulaire de la Révolution française et de son principe fondateur l'égalité est un processus et un combat de vigilance continue, édifiée sur les soulèvements d'esclaves rebelles conjugués aux combats abolitionnistes, elle se construit avec leurs descendants et avec tous les citoyens comme sentinelles et porteurs de ce message aujourd'hui. »

Myriam Cottias

Présidente du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Principales missions et actions du CNMHE :

- Journée nationale des Mémoires de la Traite, de l'Esclavage & des Abolitions (10 mai)
- Mois des Mémoires de l'Esclavage & des Combats pour l'Égalité (27 avril/10 juin)
- Exposition thématiques :
 - « La République & les Abolitions » (2014)
 - « Traite, travail forcé & Abolitions dans le monde atlantique » (2015)
 - « Vies d'Esclaves & Parcours de Résistances » (2016)
- Concours pédagogique national « La Flamme de l'Égalité »
- Réseau de partenariats publics et privés en France (territoriaux et associatifs), positionnement, visibilité et partenariats de la France en Europe et à l'international
- Plateformes internet :
 - site institutionnel www.cnmhe.fr
 - inventaire des lieux & actions de mémoire www.esclavage-memoire.com
- Prix de Thèses du CNMHE
- Albums et outils pédagogiques
- Colloques scientifiques
- Inventaires des collections du patrimoine en France (musées, bibliothèques, archives, sites...)
- Repérages des actions de commémoration, sensibilisation et diffusion
- Réponses de la France à toutes initiatives régionales, européennes et internationales
- Rencontres Citoyennes, cycle périodique : « Voix d'Esclaves/ Voix des Dominés »

Présentation du concours

De quoi s'agit-il ?

Les ministères chargés de l'Éducation nationale et des Outre-mer, et le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) ont lancé conjointement le concours pédagogique national « La Flamme de l'égalité ». Jusqu'au 10 février 2016, les enseignants du primaire et du secondaire (collèges et lycées d'enseignement général, technique et professionnel) ont été invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains. La gestion opérationnelle du concours a été confiée à la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement.

Ce concours interdisciplinaire émane d'une proposition originale du CNMHE, conseil du gouvernement sur les enjeux de mémoire, d'histoire de l'esclavage et de discriminations induites. Une présélection a été opérée par les académies, et pour la finale, un jury national a désigné, dans chacune des trois catégories (primaire, collège, lycée) un projet lauréat ainsi que deux autres projets méritant une mention spéciale.

Les collèges d'évaluateurs, au niveau académique puis national, se sont attachés tout autant au déroulement du projet qu'à sa production finale, la démarche des élèves, à savoir l'étude, l'interprétation, l'analyse de personnages, parcours, événements, archives, et faits historiques, devant être valorisée. Les travaux retenus en réponse au concours peuvent être repris sous forme d'expositions, de fiches pédagogiques, d'enregistrements ou de publications.

Dans quel esprit ?

Quatre représentants de chacun des projets lauréats sont conviés à Paris pour la remise de prix dans le cadre de la Journée du 10 mai, consacrée à la commémoration officielle de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, sous l'égide du Sénat et le haut-patronage du Président de la République (journée qui vient ponctuer le « Mois des mémoires et des combats pour l'égalité » du 27 avril au 10 juin).

Par l'éducation, la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la transmission, et en combinant les disciplines, le concours aspire à conforter la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées, afin d'étayer le sentiment d'une appartenance commune et d'enrichir la mémoire nationale. Au cours de la réalisation de projets dont la mise en forme finale est libre (recueil de témoignages et entretiens, représentation scénique, production visuelle, etc.), les élèves approfondissent leur connaissance et leur compréhension de l'esclavage et de ses effets pour prendre conscience, in fine, de l'importance qu'il y a à préserver la dignité humaine et, pour cela, à agir en citoyens libres et égaux.

Comme le rappelle la profession de foi du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), « l'Égalité est un processus et un combat de vigilance continue, édifiée sur les soulèvements d'esclaves rebelles conjugués aux combats abolitionnistes, elle se construit avec leurs descendants et avec tous les citoyens comme sentinelles et porteurs de ce message aujourd'hui ».

Thématique de l'édition 2015-2016 du concours : « Récits de vies : restituer la voix des acteurs et des témoins de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions »

Cette thématique invite les élèves à porter une attention particulière sur des parcours individuels exemplaires, sur des acteurs historiques de l'abolition de l'esclavage, ou encore sur des auteurs et artistes dont l'œuvre est fortement inspirée de ces personnages parfois oubliés ou négligés. Accompagnés de leurs professeurs, les élèves sont amenés à explorer, étudier, interpréter, développer et analyser des événements, des archives, des faits historiques et des figures emblématiques. Ceux-là peuvent s'inscrire dans des ancrages locaux, en s'intéressant par exemple à des lieux de mémoire, ou concerner des documents cartographiques ou iconographiques, des œuvres littéraires ou artistiques, des discours fondateurs, des débats philosophiques, ou encore des procès, des lois, des événements.

A titre d'orientations proposées par le Comité national de la mémoire et de l'histoire de l'esclavage (CNMHE), on peut citer :

- le système de la traite des esclaves en Afrique occidentale et centrale : captures, arrachements, traversées, déshumanisation, résistances, héros, négoce et marchés d'êtres humains, société de plantation...
- le « Code noir » de 1685 (acteurs, rebelles, révoltes), sa seconde version de 1724 ou la version américaine de 1806 (Code noir de Louisiane)
- les figures de la première abolition de 1794 (Jeanne Odo, Jean-Baptiste Mars-Belley, Rigaud, Chanlatte, Dufay, l'abbé Raynal...), reprise dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1795
- le parcours de Toussaint Louverture, nommé général de l'armée française puis gouverneur de Saint-Domingue (Constitution de 1801) les figures de la tentative de rétablissement de l'esclavage par Bonaparte et les résistances induites
- le travail des « engagés » (ou « engagisme »), puis le travail forcé (aboli par la Constituante de 1946)
- vivre, travailler, être esclave, s'affranchir sur le sol français... et l'exemple du clown Chocolat (1868-1917), premier artiste noir de la scène française

Calendrier

Jusqu'au 10 février 2016	Du 11 février au 25 mars 2016	Le 8 avril 2016	Le 12 avril 2016	Le 10 mai 2016
Inscription au concours avec dépôt du dossier numérique de candidature sur le site du concours	Présélection par les collèges d'évaluateur-trice-s académiques	Réunion du jury national pour la sélection finale des lauréats	Publication du palmarès sur le site du concours	Cérémonie officielle de remise des prix lors de la Journée nationale des Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

Modalités de candidature

Le site dédié du concours www.laflammedelegalite.org centralise les inscriptions et les projets déposés sous forme de textes, d'images ou de vidéos qui sont ainsi mis à la disposition des jurys académiques et du jury national.

La participation au concours comporte ainsi quatre étapes :

1. Télécharger le règlement du concours et les formulaires de candidature depuis le site du concours (cette préinscription ne vaut pas engagement).
2. Réaliser un projet de classe axé sur la mémoire, en lien avec la thématique retenue et à partir d'archives, de visites et d'échanges : consultation des fonds municipaux ou départementaux, interaction avec les acteurs culturels régionaux (musées, fondations et instituts, publics ou privés), dialogue avec des auteurs ou des artistes...
3. Compléter, imprimer et faire remplir le formulaire de candidature par l'inspecteur de l'Éducation nationale (pour les écoles primaires) ou le chef d'établissement (pour les collèges et lycées), avant de le scanner pour passer à l'étape 4.
4. S'inscrire en déposant sur le site du concours le dossier numérique complet, à savoir :
 - le formulaire de candidature qui présente de manière détaillée le projet et ses acteurs ;
 - les pièces additionnelles importantes pour l'appréciation du travail de groupe réalisé ;
 - les formulaires signés pour la libération des droits d'auteur et l'autorisation de captation de la personne (un par élève mais compilés en un seul pdf) ;
 - la production finale sous forme de dossier pdf ou de vidéo (de moins de 13 minutes).

Catégories de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires ainsi que des établissements d'enseignement du second degré, publics et privés sous contrat :

- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- établissements d'enseignement agricole ;
- établissements relevant du ministère de la défense ;
- établissements français à l'étranger.

Peuvent également participer au concours :

- les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés ;
- les mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires ;

les élèves scolarisés dans des établissements spécialisés relevant du secteur médico-social.

Jury

Collège d'évaluateurs académiques

Le collège d'évaluateurs académiques, nommé et présidé par le recteur de l'académie (ou son représentant), est composé de :

- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement (fédération départementale) ;
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de lutte contre les discriminations ; représentants de collectivités territoriales.

Le collège d'évaluateurs académiques sélectionne à l'attention du jury national, selon des modalités définies par le recteur d'académie, le meilleur projet de chaque catégorie.

Jury national

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer fixent, en accord avec la présidente du CNMHE, la composition du jury national et désignent une personnalité pour le présider.

Le jury national est composé de :

- représentants du Sénat ;
- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) ;

- représentants de la mission laïque française (MLF) ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement ;
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations ; représentants d'institutions œuvrant dans ces domaines.

Le jury national sélectionne le projet lauréat et un ou deux projets méritant une mention spéciale pour chacune des trois catégories.

Les modalités complètes sont consultables sur le bulletin officiel de l'éducation nationale : [circulaire n° 2015-166 du 7 octobre 2015](#) relative à la première édition du concours « La Flamme de l'égalité » - année scolaire 2015-2016 (BOEN n° 37 du 8 octobre 2015).

A paraître au BOEN n° 19 du 12 mai 2016 : circulaire relative à la 2^{ème} édition du concours « La Flamme de l'Égalité » - Année scolaire 2016-2017, co-signée par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et Myriam Cottias, présidente du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Lauréats 2016

Une centaine de classes relevant de 78 établissements ont participé cette année à la première édition du concours « La Flamme de l'égalité » qui marque le 10^{ème} anniversaire de la journée du 10 mai. Au total, ce sont plus de 2000 élèves qui ont été sensibilisés aux questions de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Ils sont scolarisés en métropole, dans les outre-mer et même à l'étranger pour certains.

Voici les projets lauréats désignés par le jury national réuni le 8 avril 2016, qui a souligné la qualité des projets et a adressé ses félicitations aux élèves et aux équipes pédagogiques ainsi qu'à l'ensemble des candidats et des enseignant-e-s pour leur enthousiasme, leur créativité et leur sérieux.

Catégorie « école élémentaire »

Ecole Les Joncs Marins, Le Perreux-sur-Marne, Académie de Créteil
pour le court-métrage ***C'est quoi, la liberté ?***

Catégorie « collège »

Collège Paul Kapel, Cayenne, Académie de Guyane
pour la série de témoignages filmés ***Résistances héroïques à l'esclavage dans la Guyane des XVII, XVIII et XIXème siècles***

Catégorie « lycée »

Lycée Guillaume Tirel, Paris, Académie de Paris
pour la création poétique et l'enregistrement de ***Vint une nuit sans lune***

Prix spécial du jury

Collège Jean Moulin, Montceau-les-Mines, Académie de Dijon
pour le spectacle vivant ***Esclaves. Théâtre pour célébrer l'abolition de l'esclavage***

Les travaux des lauréats sont consultables sur le site :

www.laflammedelegalite.org/laureats-2016.php

Ressources pour l'enseignement de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions

L'histoire de l'esclavage et des traites négrières : des programmes en vigueur actuellement aux nouveaux programmes

Il convient de distinguer l'**histoire de l'esclavage** des **traites négrières** qui ne sont qu'un aspect de celle-ci. Si l'histoire de l'esclavage aborde, par exemple, l'esclavage dans l'Antiquité grecque et romaine, la notion de traite est centrée sur le commerce des esclaves. La **traite atlantique**, qui débute au Moyen Âge, est essentiellement abordée dans les classes dans sa phase la plus intense au XVIII^e siècle, notamment par le biais du **commerce triangulaire**.

Les **formes contemporaines de l'esclavage** – trafic de personnes, prostitution forcée, enfants soldats, travail forcé et asservi et utilisation des enfants dans le commerce international des stupéfiants – sont encore très présentes aujourd'hui, en grande partie du fait de la vulnérabilité exacerbée par la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale (cf. site des Nations Unies consacré à l'esclavage moderne : <http://www.un.org/fr/events/slaveryabolitionday/modernslavery.shtml>). Ces formes contemporaines ne sont pas abordées *stricto sensu* dans les programmes mais peuvent néanmoins être abordées dans le cadre de thématiques de géographie ou d'enseignement moral et civique (EMC).

1. L'histoire de l'esclavage et la traite négrière dans les programmes actuellement en vigueur

Conformément au souci du législateur (cf. article 2 de la loi 2001-434 du 21 mai 2001), l'enseignement de l'esclavage et de la traite négrière a été intégré dans les programmes d'enseignement, aux deux niveaux de la scolarité obligatoire :

▪ à l'école élémentaire (programmes arrêtés le 9 juin 2008 – BOEN hors-série n° 3 du 19 juin 2008)

Au cycle des approfondissements, lorsque les élèves abordent pour la première fois « Les Temps modernes », les enseignants mettent en évidence les principaux aspects de cette période. C'est ainsi qu'est étudié : « Le temps des Découvertes et des premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et l'esclavage ».

▪ au collège (programmes arrêtés le 9 juillet 2008 – BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)

« Les traites négrières et l'esclavage » sont l'objet d'un thème obligatoire en classe de 4e (Thème 3 de la partie I « L'Europe et le monde au XVIIIe siècle »). Ce thème se décline en connaissances, démarches et capacités de la manière suivante :

Thème 3 – Les traites négrières et l'esclavage	
Connaissances La traite est un phénomène ancien en Afrique. Au XVIIIe siècle, la traite atlantique connaît un grand développement dans le cadre du « commerce triangulaire » et de l'économie de plantation.	Démarches La traite atlantique est inscrite dans le contexte général des traites négrières. L'étude s'appuie sur un exemple de trajet de cette traite .
Capacités Raconter la capture, le trajet, et le travail forcé d'un groupe d'esclaves	

L'histoire de l'esclavage et le phénomène des traites sont éclairés d'autre part lorsque les élèves abordent :

- en classe de 6^e : l'Antiquité

Partie II « La civilisation grecque » - thème 2 « La cité des athéniens : citoyenneté et démocratie » :

« Connaissances » : « Les habitants ont des statuts différents »

« Capacités » : Caractériser le statut des citoyens, des femmes, *des esclaves*.

- en classe de 5^e : Les périodes qui précèdent la découverte de l'Amérique

Partie III « Regards sur l'Afrique » :

« Connaissances » : « Une civilisation de l'Afrique subsaharienne (au choix), ainsi que les grands courants d'échanges des marchandises, saisis dans leur permanences (le sel et l'or du Soudan, les esclaves...) entre le VIII^e et le XVI^e siècle»

« Capacités » : décrire quelques aspects de la traite orientale ou de la traite transsaharienne

- en classe de 4^e : Les grands traits du XIX^e siècle français et européen

Partie III « Le XIX^e siècle » - thème 2 « L'évolution politique de la France, 1815 - 1914».

« Démarches » : Les régimes politiques sont simplement caractérisés ; le sens des révolutions de 1830 et de 1848 (établissement du suffrage universel, abolition de l'esclavage) et de la Commune est précisé.

« Capacités » : Situer dans le temps : Les régimes successifs de la France de 1815 à 1914 ; -L'abolition de l'esclavage et le suffrage universel masculin en 1848.

▪ Ressources pédagogiques d'accompagnement

Pour accompagner les enseignants dans le traitement de ces questions, la DGESCO, en étroite relation avec le groupe histoire géographie de l'IGEN, a mis en ligne plusieurs fiches ressources sur le site éducol :

Sur les traites négrières et l'esclavage en classe de 4^e :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/college/65/5/College_Ressources_HGEC_4_Hist_05_Traites_negrieres_esclavage_187655.pdf

Sur la cité des Athéniens (Ve-IVe siècle) : citoyenneté et démocratie en classe de 6^e :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Art_culture_sport/08/0/CiteAtheniens_176080.pdf

Le document aborde en particulier le fait que l'esclavage est, dans la cité grecque, le pôle opposé de la liberté, et l'esclave l'exact opposé du citoyen.

Sur la partie « Regards sur l'Afrique » en classe de 5^e :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Art_culture_sport/08/6/Regards_sur_l_Afrique_176086.pdf

La fiche propose de montrer le fonctionnement des traites négrières qui touchent à plusieurs aires de civilisation successives dans le temps et dans l'espace.

▪ au lycée

- dans la voie professionnelle – classe de seconde :

La traite, l'esclavage, la plantation, en même temps que leur remise en question au temps des Lumières et de la Révolution, sont au cœur de la problématique d'un des quatre « sujets » proposés à ce niveau sous le titre « Le premier empire colonial français XVIe-XVIIIe siècle ».

La ressource pédagogique d'accompagnement disponible sur éducol propose des pistes de réflexion pour l'étude de « situations » inscrites au programme et au choix du professeur : « Nantes ou Bordeaux et le commerce triangulaire », « une plantation », avec en particulier l'accent porté sur l'esclavage comme pilier du système.

- dans la voie générale et technologique – classe de seconde :

Pour mettre en œuvre la question obligatoire portant sur « Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIXe siècle », les enseignants abordent « Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application ». Cette étude invite à analyser l'évolution complexe qui aboutit, après un siècle d'avancées et de reculs, à la disparition de la traite atlantique et de l'esclavage en Amérique et dans les colonies européennes.

2. Le nouveau programme du cycle 4 (entrée en vigueur : septembre 2016)

Le nouveau programme du cycle 4 a été publié au BOEN spécial du 26 novembre 2015.

La question des traites négrières est abordée en histoire en classe de 4^e, dans le thème 1 : « Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions » dans le cadre d'un sous-thème consacré aux « bourgeoisies marchandes, aux négoce internationaux et aux traites négrières ». La colonne intitulée « démarches et contenus d'enseignement » précise que « l'étude des échanges liés au développement de l'économie de plantation dans les colonies amène à interroger les origines des rivalités entre puissances européennes, l'enrichissement de la façade atlantique, le développement de la traite atlantique en lien avec les traites négrières en Afrique et l'essor de l'esclavage dans les colonies ».

Cette question est remobilisée dans le deuxième thème de 4^{ème} « L'Europe et le monde au XIX^e siècle » dans le cadre du sous-thème consacré aux « conquêtes et sociétés coloniales » qui permet aux élèves de « découvrir le fonctionnement d'une société coloniale (...) [et] l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage ».

La rubrique « Croisements entre enseignements », qui propose des pistes pour les travaux interdisciplinaires, identifie en outre la possibilité de mener un projet autour de « l'esclavage et sa trace dans l'histoire ». Quelques axes de travail sont identifiés : les débats qu'il a suscités, une histoire des engagements, la manière dont une expérience collective marque la culture... en lien avec le français, les langues vivantes, les arts plastiques, l'éducation musicale ou encore l'histoire des arts. Ce projet pourrait par ailleurs s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les ressources d'accompagnement, conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'Education nationale, et qui sont actuellement en cours de publication sur éducol, proposeront des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes d'histoire et géographie du cycle 4.

Les thèmes du programme seront ainsi explicités, des pistes de mise en œuvre seront proposées et des approfondissements scientifiques (interviews de chercheurs et bibliographies régulièrement mises à jours) seront mis à la disposition des enseignants et identifieront ainsi les principaux enjeux historiographiques et pédagogiques de l'histoire de l'esclavage et des traites négrières.

3. Les programmes d'enseignement moral et civique

Les programmes d'enseignement moral et civique sont entrés en vigueur à la rentrée 2015 et permettent à de nombreuses reprises d'aborder la question de l'esclavage, dans ses dimensions historique et contemporaine, avec les élèves à différentes étapes de leur scolarité.

Au cycle 4, les séances proposées sur les différentes déclarations des droits de l'homme ; le statut juridique de l'enfant ; les différentes dimensions de l'égalité ; les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne offrent de nombreuses possibilités de croisement avec le programme d'histoire tout en permettant aux élèves de réfléchir aux formes contemporaines de l'esclavage et de les mettre ainsi en perspective.

Au lycée, la question de l'esclavage est explicitement abordée dans le thème « Égalité et discrimination » au programme des classes préparant au CAP et des classes de seconde préparant aux baccalauréats généraux, technologiques et professionnels. Les élèves travaillent ainsi sur « la notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats) » et sur « les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne [et] leur gravité respective au regard des droits des personnes ». Une analyse historique de l'abolition de l'esclavage est alors proposée dans la rubrique « Exemples de situations et de mises en œuvre ».

Ressources de Réseau Canopé

Plateforme « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme »

L'école et ses partenaires se mobilisent en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans ce cadre, Réseau Canopé (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) propose sur une plateforme dédiée un ensemble de ressources pour comprendre les principales notions, agir en classe contre les discriminations et accompagner la mise en œuvre de partenariats et de projets.

www.reseau-canope.fr/educuer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/esclavage.html

On y retrouve « une fiche notion » ainsi que cinq interviews autour des questions suivantes :

- Qu'en est-il aujourd'hui de la mémoire de l'esclavage ?
- Quelle place pour la mémoire de l'esclavage dans la mémoire nationale ?
- Quel est le lien entre le racisme et l'esclavage ?
- Les Européens ont-ils été les seuls à se livrer à l'esclavage ?
- Quelle est la place du racisme dans les sociétés esclavagistes ?

Dossier thématique

Enseigner l'histoire de l'abolition de l'esclavage : dossier élaboré à l'occasion de la journée internationale de commémoration pour l'abolition de l'esclavage du 2 décembre 2015 :

<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/enseigner-lhistoire-de-labolition-de-l'esclavage.html>

Revue TDC

« Mémoire(s) », dernier numéro de la revue *Textes et documents pour la classe* (TDC n° 1103 du 15 avril 2016).

www.reseau-canope.fr/notice/tdc-n-1103-5-avril-2016.html

Ressources du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Elle dispose, d'une part, que « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». Elle précise, d'autre part, qu'un comité de personnalités qualifiées est créé afin de « proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations ». C'est dans ce cadre que le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) a été constitué en 2004 (décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004 modifié par les décrets n° 2009-506 et n° 2013-382 des 6 mai 2009 et 2013). Ce comité a pour mission de conseiller le Gouvernement, le défenseur des droits, ou tout autre médiateur ou entité, sur les enjeux de mémoire et d'histoire de l'esclavage, de discriminations induites et de solutions dynamiques dans la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la diffusion ou la transmission des mémoires.

À consulter : rubrique « enseignement » du site web du CNMHE.

www.cnmhe.fr

www.esclavage-memoire.com

Partenaires

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère des Outre-mer

Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA)

La DILCRA devient partenaire du concours « La flamme de l'égalité » pour la 2^{ème} édition du concours. Le plan national 2015-2017 « La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme » fait une priorité de la formation des citoyens par la transmission, l'éducation et la culture.

Ligue de l'enseignement, fédération de Paris